

Question 27: Where are the minimum requirements for Stream 1 to be listed? Are they to be listed separately somewhere or are they calculated from the days provided with respect to the 11 RA tasks included in the M1 table? (or something else?)

Answer 27: See Answers to Questions 22 and 23. Annex A – Statement of Work section 8.1 defines the minimum resource qualifications.

Question 28: R1 has details regarding Resource Experience and indicates the bidders must use Table M1 to identify that experience. Where in Table M1 do we demonstrate the 220 days and the additional increments of 100 days referenced? Are they to be listed separately somewhere or are they calculated from the days provided with respect to the 11 RA tasks included in the M1 table? (or something else?)

Answer 28: There is no requirement to format the information one specific way within the table. See also answers to Questions 22 and 23.

Question 29: In the M1 table re the RA-Other option, do we put in total RA hours worked in the last 10 years or are we required to specify the specific "Other" RA tasks based upon the Statement of Work items?

Answer 29: Bidders only need to include sufficient information to substantiate the experience vis-à-vis the M1 and R1 criteria. As an example only, the information in the table must be detailed enough for it to be clear that the experience was “in the area of Indigenous relations with the Crown”. Bidders can use space, for example, in the table under “Project Name” or “Research Analysis tasks performed” to include descriptive text as required. Time should be in billable days.

Question 30: With respect to the specified RA tasks, is the only information required the total number of days or do you somewhere require justification?

Answer 30: See answer to Question 29. It must be clear in the submission that the work was for RA tasks and not RS, DM or tasks outside the scope of the Statement of Work for this request for standing offers (e.g. translation).

Question 27: Où doit-on préciser les critères de base pour le Volet 1? Doit-on les énumérer à part ou sont-ils établis à partir des jours mentionnés concernant les tâches AR-11 mentionnées au tableau O1? (ou ailleurs?)

Réponse 27 : L'Annexe A – Énoncé des travaux, au paragraphe 8.1, définit les critères de base en matière de ressources.

Question 28 : La page 28/109 traite de l'expérience de la ressource et indique que le soumissionnaire doit mentionner cette expérience dans le tableau O1. À quel endroit du tableau O1 doit-on faire la preuve des 220 jours et des intervalles supplémentaires de

100 jours mentionnés? Doivent-ils être énumérés séparément à un endroit particulier ou sont-ils calculés à partir des jours mentionnés aux tâches AR-11 du tableau O1? (ou autrement?)

Réponse 28: Il n'est pas nécessaire de disposer les renseignements dans le tableau d'une quelconque manière. Voir aussi la réponse aux questions 22 et 23.

Question 29 : Au tableau O1, concernant l'option AR-Autre, doit-on indiquer le nombre total d'heures AR travaillées au cours des dix dernières années ou doit-on préciser les tâches AR-Autre selon les articles de l'Énoncé des travaux?

Réponse 29 : Les soumissionnaires ne doivent fournir que les renseignements nécessaires pour justifier l'expérience concernant les critères O1 et C1. À titre d'exemple seulement, les renseignements fournis dans le tableau doivent être suffisamment détaillés pour qu'il soit évident que l'expérience était « dans le domaine des relations des Autochtones avec la Couronne ». Le soumissionnaire peut se servir, par exemple, de l'espace prévu dans le tableau aux rubriques « Nom du projet » ou « Tâches d'analyse de recherche effectuées » pour la description, au besoin. Le temps devrait être exprimé en jours facturables.

Question 30 : En ce qui concerne les tâches AR mentionnées, le nombre de jours est-il le seul renseignement requis ou demandez-vous une quelconque justification?

Réponse 30: Voir la réponse à la Question 29. La soumission doit établir clairement que le travail concernait les tâches AR, et non des tâches SR, GD ou d'autres tâches échappant à la portée de l'énoncé des travaux pour cette demande d'offre à commandes (p. ex., la traduction).